



Municipalité de
Saint-Maxime-du-Mont-Louis

**POLITIQUE
D'AIDE FINANCIÈRE**

**TOILETTE À FAIBLE DÉBIT
PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU**

ANNÉE 2018

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

TOILETTE À FAIBLE DÉBIT – PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU

Le but de la présente politique d'aide financière est :

- 1) de favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible débit en accordant une aide financière aux propriétaires qui procèdent au remplacement d'une toilette (plus de 6 litres d'eau par chasse) par une toilette à faible débit (6 litres et moins).
- 2) d'offrir, à moindre coût, des produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense.

1) REPLACEMENT DE TOILETTES

- **Les conditions d'admissibilité**

Seuls les travaux de remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit dans un bâtiment admissible donnent droit à un remboursement. Ces travaux peuvent être exécutés par le propriétaire, un plombier ou toute autre personne habilitée à le faire. L'achat et le remplacement doivent avoir été exécutés après le 7 mai 2018.

Le bâtiment dans lequel les travaux de remplacement sont exécutés doit respecter les conditions suivantes :

- Être situé sur le territoire de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- Être un bâtiment unifamilial, multifamilial d'au plus 4 logements, servant principalement à des fins résidentielles et construit avant le 1^{er} janvier 2012.

Les travaux doivent être entièrement complétés pour que le propriétaire soit admissible à la remise en argent.

Un maximum de 2 toilettes par bâtiment unifamilial ou 1 par logement (édifice multifamilial d'un maximum de 4 logements) peut faire l'objet d'une ou de plusieurs demandes.

La demande d'aide financière doit être remplie et signée par le propriétaire du bâtiment (ou son représentant) où sont effectués les travaux. La demande doit être complétée sur le formulaire en annexe à la présente

Une photographie d'un format minimal de 4" X 6" de la nouvelle toilette à faible débit, doit être prise une fois l'installation complétée. Cette photographie doit être datée et signée au verso par le propriétaire ou par son représentant autorisé.

Le formulaire de demande d'aide financière doit être transmis à la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
Programme d'aide financière pour toilettes à faible débit
1, 1^{ère} Avenue Ouest, Mont-Louis, Qc G0E 1T0

❖ **Durée du projet**

L'aide financière sera autorisée pour les toilettes acquises à compter du 7 mai 2018 et jusqu'à épuisement des crédits disponibles au montant de 1500 \$;

❖ **Aide financière maximale**

L'aide financière est de 50 \$ pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit d'eau d'un maximum de 6 litres.

L'aide financière est de 75 \$ pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette de type haute efficacité d'au plus 4,8 litres (homologuée HET/high Efficiency toilet) ou par une toilette de type double chasse d'eau, soit un débit d'eau d'un maximum 6 litres par chasse d'eau, et, un débit d'eau d'au plus 3 litres par chasse d'eau.

Aucun remboursement ne sera émis pour l'ajout d'une nouvelle toilette.

Tous les modèles de toilette à faible débit sont éligibles au programme.

❖ **Preuve de l'achat de la toilette à faible débit**

Le formulaire de demande d'aide financière doit être accompagné d'une copie de la facture du détaillant et doit indiquer :

- Le nom du propriétaire et les coordonnées du bâtiment
- Le nom et les coordonnées du détaillant
- La date de l'achat
- Le nom du distributeur (marque de la toilette) ainsi que le nom et le numéro du modèle de la toilette.

La municipalité se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

2) POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE

Les produits économiseurs d'eau et d'énergie sont disponibles, sur paiement comptant au bureau municipal ;

Tous les propriétaires d'une résidence sur le territoire de la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis sont admissibles ;

Les accessoires doivent être installés dans une résidence du territoire ;

Maximum 1 trousse par logement.

Trousse : Pomme de douche téléphone

Prix unitaire : **6 \$**

- Une pomme de douche téléphone ajustable à douze jets, notamment un jet ultrafin ou puissant et à trois réglages de massage, en thermoplastique ABS avec une connexion en laiton, un boyau de 2 m (6 pi) et un support.
- Un aérateur de robinet de salle de bains (5,7 l/min) en laiton à fini chromé poli avec un système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- Un aérateur de robinet de cuisine orientable (5,7 l/min) en laiton à fini chromé poli avec un système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- Un sablier de douche d'une durée d'écoulement de 5 minutes, une gracieuseté d'Hydro-Québec.
- Un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccordements.



❖ **Durée du projet**

Jusqu'à épuisement des 50 troussees acquises.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

- Étape 1** Prendre connaissance de l'ensemble des termes et conditions de cette politique d'aide financière afin de respecter les conditions d'admissibilité (résidence sur le territoire de la Municipalité).
- Étape 2** Sélectionner et acheter à compter du 7 mai 2018 un modèle de toilette à faible débit admissible (tant que la politique d'aide financière et en vigueur).
- Étape 3** Installer ou faire installer la ou les nouvelles toilettes dans un bâtiment résidentiel unifamilial ou multifamilial d'au plus 4 logements (1 toilette par logement), maximum de 4 toilettes par bâtiment admissible.
- Étape 4** Prendre une photo d'un format minimal de 4" X 6" de la ou des nouvelles toilettes installées une fois l'installation complétée. Signer et dater cette photo au verso.
- Étape 5** Soumettre le formulaire de demande d'aide financière dûment complété et joindre une facture d'acquisition* de la ou des toilettes, ainsi qu'une photo de la ou des nouvelles toilettes installées. Envoyer le tout à :

Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
Programme d'aide financière pour toilettes à faible débit
1, 1^{ère} Avenue Ouest, Mont-Louis, Qc G0E 1T0

* La facture d'acquisition doit comprendre le nom et les coordonnées du propriétaire, du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque de la toilette) ainsi que le nom et le numéro du modèle de la toilette. Si la preuve d'achat ne contient pas la totalité des renseignements exigés, la demande pourra être refusée.

PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE

Vous présenter à l'accueil du bureau municipal à compter du 1^{ER} JUIN 2018.

Payez et emportez.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE



Écrire en caractères d'imprimerie, s.v.p.

Nom et prénom du propriétaire

Adresse du bâtiment où la toilette est installée (sur le territoire de la Municipalité)

Adresse du propriétaire
(si différente de celle où la toilette est installée)

Téléphone (résidence)

Toilette # 1 – Nom du fabricant (marque de la toilette)
Nom et numéro de modèle :

Type : HET Double-chasse 6 L

Toilette # 2 – Nom du fabricant (marque de la toilette)
Nom et numéro de modèle :

Type : HET Double-chasse 6 L

Signature du propriétaire : _____

Date :/...../.....